BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS COMPTABLES

N° 49 – Avril 2016

La réunion de la commission paritaire de négociation s'est tenue le 8 avril 2016. Les salaires minima de branche a été le premier point traité. Le patronat a précisé :

- ➧ que la négociation porte uniquement sur les minima conventionnels,
- ➧ qu'il n'y saurait y avoir de lien avec l'absence de conclusion d'un accord sur le forfait horaire annuel.

Il a ainsi proposé une augmentation de 0,4%. L'augmentation proposée par le patronat lors de la dernière réunion était de 0,2%. La CGT a demandé à ce que le premier coefficient de la grille soit à 1800 € et le premier coefficient cadre au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale à savoir 3 218 €. L'intersyndicale CFTC, CGC et CFDT ont proposé une augmentation de 0,8% avec la réévaluation de la prime d'ancienneté et l'alignement de l'indemnité de départ en retraite sur l'indemnité conventionnelle.

Le patronat s'est dit choqué et heurté des propos de la CFDT sur la question du turn-over. Selon lui, la prime d'ancienneté et l'alignement de l'indemnité de départ en retraite ne peuvent constituer une motivation pour les salarié-e-s. Le patronat propose alors une augmentation de 0,5%. Cela représente mensuellement :

Coefficient 170	+ 8,80 €
Coefficient 175	+ 8,97 €
Coefficient 180	+ 9,13 €
Coefficient 190	+ 9,46 €
Coefficient 200	+ 9,78 €
Coefficient 210	+ 10,11 €
Coefficient 220	+ 10,43 €
Coefficient 240	+ 11,08 €
Coefficient 260	+ 11,73 €
Coefficient 280	+ 12,38 €

Face à cette nouvelle proposition, la CGC, CFDT et CFTC ont demandé une augmentation de 0,62%, le pourcentage d'augmentation du SMIC. Mais le patronat a maintenu sa proposition à 0,5%. La CFTC a refusé cette dernière proposition. La CFDT serait prête à signer si elle n'était pas seule.

La CGC devrait donner sa réponse pour la prochaine réunion qui aura lieu en juin. Mais passer de 0,8% à 0,5% pour les futurs signataires au regard de ce que cela représente mensuellement, à savoir quelques euros, ne semblent pas être une grande avancée sociale.

Sur la question du rapprochement des branches, des entrevues et des discussions avec la FCGA qui négocie la convention collective des centres de gestion agréés comptant 800 salarié-e-s semble bien avancée. Nous devrions en savoir plus lors de la réunion de juin, la branche des centres de gestion se réunissant fin Avril.

Enfin, nous avons débattu de l'article 8.1.3 de la convention collective concernant les termes de trajet et de déplacement. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :.....Prénom :.....
Entreprise : .....Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel :.....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr